
Q-184

Référence:

10. PROGRAMME DE SURVEILLANCE ENVIRONNEMENTALE ET DE SUIVI

Préambule:

Les principes soutenant la politique de développement durable proposée comprend un énoncé sur la conservation et l'utilisation rationnelle des ressources.

Demande ou Question:

Expliquer comment le projet intègre le concept d'utilisation rationnelle des ressources et présenter les mesures prévues pour conserver cette ressource non renouvelable.

Réponse:

Énergie Cacouna s'est engagée à mettre en œuvre des politiques qui appuient une utilisation rationnelle et responsable des ressources tant renouvelables que non renouvelables. Ces principes sont énoncés clairement dans les politiques d'Énergie Cacouna relatives à la santé, la prévention et l'environnement, soumises à l'annexe III de l'étude d'impact sur l'environnement.

Précisément, nous nous sommes engagés à gérer nos activités d'exploitation de manière sécuritaire et à nous efforcer de réduire au minimum les impacts de nos activités sur nos employés, la collectivité et l'environnement. Nous réduirons au minimum la production de déchets et gérerons efficacement l'utilisation de l'énergie, des ressources naturelles et des matériaux. Nous atteindrons ces objectifs en travaillant en collaboration avec la collectivité et en nous efforçant de traiter avec des entrepreneurs qui partagent nos attentes en matière de santé, de sécurité et de rendement environnemental.

Nous nous sommes efforcés de mettre ces principes en pratique dans notre travail, en évaluant de façon approfondie les impacts de notre projet et en définissant les moyens les plus responsables d'éviter ou de réduire à des niveaux acceptables tous les impacts indésirables. Notre but est de procéder à nos activités d'une manière qui s'harmonise de façon responsable avec le contexte local, régional et national. Nous croyons qu'il est sage, tant du point de vue de l'écologie que du point de vue des affaires, de réduire au

Q-184

minimum l'utilisation que nous faisons des ressources de tout genre, et de recycler lorsque c'est possible. Nous faisons la démonstration de ce principe de façon fondamentale en planifiant de réutiliser un emplacement préalablement occupé à diverses fins industrielles.

Chez Énergie Cacouna, nous sommes conscients que notre but, comme entreprise, est de faire partie du réseau de transport continental d'une ressource énergétique non renouvelable, le gaz naturel. Nous comprenons que dans l'univers contemporain, les consommateurs prennent, directement et indirectement, des décisions qui, dans l'ensemble, déterminent les besoins que peut avoir la société en énergie sous diverses formes. Dans un contexte en continuelle évolution, diverses formes d'énergies seront utilisées à diverses fins. Le gaz naturel est un combustible hydrocarboné qui est propre et produit peu d'émissions; le terminal méthanier d'Énergie Cacouna facilitera l'utilisation du gaz naturel dans l'Est du Canada, de préférence à d'autres combustibles qui ont de plus forts impacts sur l'environnement.

Q-185

Référence:

10. PROGRAMME DE SURVEILLANCE ENVIRONNEMENTALE ET DE SUIVI

Section 10.3.3.3

Préambule :

Aucun

Demande ou Question:

- Le promoteur devra revoir cette section après avoir répondu aux questions et commentaires du présent document.
- Si, après révision, des impacts sont appréhendés ou incertains, particulièrement en ce qui a trait aux mammifères marins, le promoteur devra élaborer un programme de suivi et préciser les objectifs à atteindre.

Réponse:

Énergie Cacouna a revu la section 10 de l'étude d'impact sur l'environnement (ÉIE) après avoir répondu aux questions du document « Questions et Commentaires – ACEE, 12 décembre 2005 ».

Bien qu'aucun impact supplémentaire ne soit appréhendé en référence aux questions touchant à l'ÉIE, il y a des modifications à apporter au programme de suivi.

Au niveau de la remise en suspension des sédiments, un suivi de la concentration des MES sera réalisé pendant la phase de construction. Bien que la section 5.9 (processus côtiers) de l'Étude d'impact sur l'environnement présente l'effet sur le transport de sédiments et des matières en suspension au cours de la phase de construction, un contrôle de la concentration naturel de MES sera réalisé avant le début des travaux. L'objectif de ce suivi est de permettre d'évaluer l'effet de l'augmentation des concentrations de MES.

Concernant les mammifères marins, la mesure des niveaux sonores sous marins pendant la phase de construction a été ajoutée au programme de suivi. L'objectif visé est de

Q-185

valider les valeurs modélisées du bruit sous-marin présentées dans Carr et al. (2006). Dans le tableau 10.3-2 de l'étude d'impact sur l'environnement, il est mentionné que la surveillance des niveaux sonores excluait les niveaux sonores sous-marins. Cependant, la modélisation des niveaux sonores sous-marins a été effectuée récemment (rapport de Carr et al., déposé en février 2006). Cette composante a été ajoutée au programme de suivi afin de répondre à un de ses objectifs, soit vérifier la précision des prévisions, tel que mentionné au point 1 de la section 10.3.1 de L'ÉIE. De plus, il est proposé que l'élaboration détaillée de ce programme soit faite en collaboration avec le Ministère des Pêches et Océans pour que les lacunes soient identifiées et le programme optimisé en conséquence.

Référence :

Carr, S.A, Laurinolli, M.H., Tollefsen, C.D.S. and Turner, S.P. 2006. Cacouna Energy LNG Terminal: assessment of underwater noise impacts.